

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série D du Fonds d'infrastructure mondiale Ninepoint (le « fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails sur le fonds dans son prospectus simplifié. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre courtier exécutant ou avec Ninepoint Partners LP au 1 866 299-9906 ou à l'adresse [invest@ninepoint.com](mailto:invest@ninepoint.com), ou visitez le [www.ninepoint.com](http://www.ninepoint.com).

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

## BREF APERÇU

|                                                 |                   |                                       |                                                       |
|-------------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <b>Code du fonds :</b>                          | NPP 335           | <b>Gestionnaire du fonds :</b>        | Ninepoint Partners LP                                 |
| <b>Date de création de la série :</b>           | 13 juin 2018      | <b>Gestionnaire de portefeuille :</b> | Ninepoint Partners LP                                 |
| <b>Valeur totale du fonds au 31 mars 2022 :</b> | 35,33 millions \$ | <b>Distributions :</b>                | Mensuelles et annuelles, en décembre (le cas échéant) |
| <b>Ratio des frais de gestion (RFG) :</b>       | 1,71 %            | <b>Placement minimal :</b>            | 500 \$ initial, 25 \$ additionnel                     |

## DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL ?

L'objectif de placement du fonds est de maximiser le rendement et de procurer un revenu élevé pour les porteurs de parts. Le fonds investit principalement dans des titres de sociétés du secteur des infrastructures mondiales.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2022. Ces placements changeront au fil du temps.

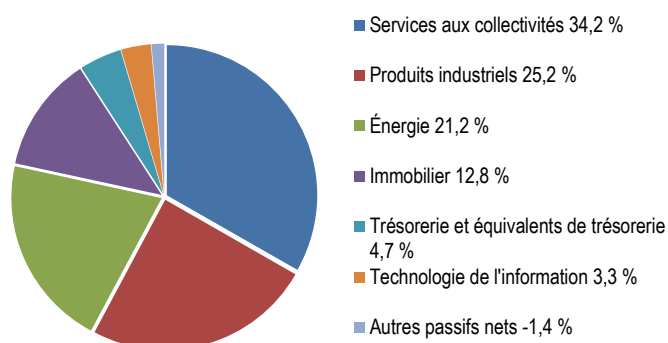
### Dix principaux placements (au 31 mars 2022)

|                                             |       |
|---------------------------------------------|-------|
| 1. Crown Castle International Corporation   | 5,0 % |
| 2. Trésorerie                               | 4,7 % |
| 3. Union Pacific Corporation                | 4,4 % |
| 4. American Tower Corporation               | 4,0 % |
| 5. Cheniere Energy Inc.                     | 3,9 % |
| 6. Targa Resources Corporation              | 3,8 % |
| 7. SBA Communications Corporation           | 3,8 % |
| 8. Enbridge Inc.                            | 3,8 % |
| 9. Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée | 3,5 % |
| 10. Williams Companies Inc.                 | 3,4 % |

**Pourcentage total des dix principaux placements** 40,3 %

**Nombre total de placements** 30

### Répartition des placements (au 31 mars 2022)



## QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

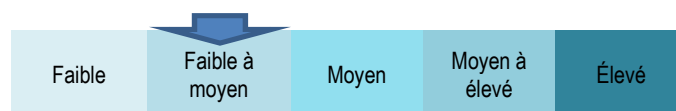
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

## NIVEAU DE RISQUE

Ninepoint Partners LP estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC ? » dans le prospectus simplifié du fonds.

## AUCUNE GARANTIE

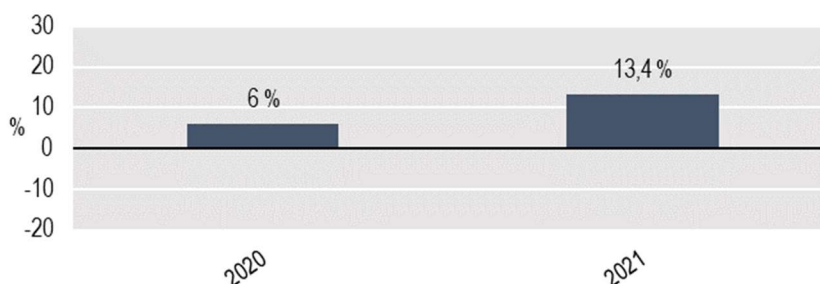
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

## QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement des parts de série D du fonds au cours des 2 dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

### Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série D du fonds au cours des 2 dernières années civiles. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés au fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



### Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série D du fonds sur 3 mois au cours des 2 dernières années civiles et jusqu'au 31 mars 2022. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

|                           | Rendement | 3 mois terminés | Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période |
|---------------------------|-----------|-----------------|------------------------------------------------------------------------|
| <b>Meilleur rendement</b> | 7,98 %    | 31 juillet 2020 | Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 079,75 \$.             |
| <b>Pire rendement</b>     | -11,40 %  | 30 avril 2020   | Votre placement chuterait pour s'établir à 885,96 \$.                  |

### Rendement moyen

Au 31 mars 2022, une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des parts de série D du fonds le 4 mars 2019 détiendrait aujourd'hui 1 389,98 \$, ce qui donne un rendement composé annuel de 11,30 %.

## À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le fonds convient aux investisseurs qui souhaitent profiter de la plus-value du capital à long terme que le secteur de l'infrastructure mondiale pourrait dégager, qui veulent un portefeuille grâce auquel ils reçoivent un revenu régulier et qui peuvent tolérer un niveau de risque faible à moyen.

## UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence, du type de gains (revenu ou gain en capital) et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série D du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter votre courtier à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres séries, fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ni aucune commission ne sont payables à votre courtier exécutant pour les parts de série D du fonds.

### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2021, les frais du fonds s'élevaient à 1,95 % de sa valeur, ce qui correspond à 19,50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

#### Taux annuel (en % de la valeur du fonds)

|                                                                                                                          |        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b><br>Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du fonds. | 1,71 % |
| <b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b><br>Il s'agit des frais de transactions du fonds.                               | 0,24 % |
| <b>Frais du fonds</b>                                                                                                    | 1,95 % |

**Renseignements sur la commission de suivi**

Nous ne payons pas de commission de suivi à la société de votre représentant à l'égard des parts de série D du fonds.

**3. Autres frais**

**Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du fonds.**

| FRAIS                                                 | CE QUE VOUS PAYEZ                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Frais d'échange / de reclassement</b>              | Votre courtier exécutant peut vous imputer des frais pouvant atteindre 2,0 % de la valeur des parts que vous souhaitez échanger ou faire reclasser, selon ce que vous avez négocié avec votre courtier exécutant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Frais d'opérations à court terme</b>               | Ninepoint Partners LP peut imposer des frais d'opérations à court terme, qui sont payables au fonds par le porteur de parts, allant jusqu'à 1,5 % de la valeur liquidative totale des parts rachetées ou échangées dans les 20 jours de la souscription ou de l'échange. Aux fins des frais d'opérations à court terme, les parts seront considérées comme ayant été rachetées selon la méthode du premier entré, premier sorti. Si Ninepoint Partners LP détecte des opérations excessives visant les parts d'un porteur de parts du fonds dans les 90 jours de leur date de souscription ou d'échange, elle se réserve le droit d'imposer des frais supplémentaires correspondant à 3,0 % de la valeur liquidative des parts. |
| <b>Frais associés aux régimes fiscaux enregistrés</b> | Aucuns frais ne sont imputés pour ouvrir, fermer ou administrer un régime fiscal enregistré administré par Ninepoint Partners LP. Toutefois, pour les autres régimes fiscaux enregistrés détenant d'autres placements en plus des titres d'un Fonds Ninepoint, des frais annuels du fiduciaire pourraient s'appliquer et être payables à l'administrateur du régime.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

**ET SI JE CHANGE D'IDÉE?**

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

**RENSEIGNEMENTS**

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié ou d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Ninepoint Partners LP ou votre courtier exécutant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Ninepoint Partners LP  
Royal Bank Plaza, Tour Sud  
200, rue Bay, bureau 2700, C.P. 27  
Toronto (Ontario) M5J 2J1

Téléphone : 416 943-6707  
Télécopieur : 416 628-2397  
Courriel : invest@ninepoint.com  
Site Web : www.ninepoint.com  
Sans frais : 1 866 299-9906

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).